

N/REF : 20/08/2026 17H07 C:000003 I:80067
V/REF : AC/C53218
V/Email reçu le Jeudi 20/08/2026 à 17H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GRO
IMMEUBLE : RES. GUENROC - GRO
RUE DE LA FONTAINE
RESIDENCE GUENROC
35360 MEDREAC

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : RUE DE LA FONTAINE - MME GOURDON 09 56 49 62 89 / 06 64 10 06 76
LOGEMENT N° 011879, PORTE N°501, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : FUIITE GOUTE A GOUTE SUR LE CUMULUS D'EAU

Donneur d'ordre : Mme J DAMON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 21/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTRÔLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : LA SIPHONNETTE EST FISSURÉE
REPLACEMENT DE LA SIPHONNETTE
CONTRÔLE - BON ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : CL COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 21/08/26 A 16H26 JDAMON@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL106-FP.Siphon groupe sécurité ECS		1	43,22	43,22
TOTAL H.T.					43,22
T.V.A. a 10,00%					4,32
TOTAL T.T.C.En EURO					47,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.